

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

-:-

DECRET N° 431 / PR-SGG

ANNEE 1966

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°215/PR du 16 mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret N°395/PR/MCET du 6 décembre 1961, portant création d'une société d'Etat dite Société Nationale des Huileries du Dahomey (SNAHDA) ;
VU le Décret N°9/GP/MEFAE du 7 janvier 1964, portant nomination de Mr Lucien d'ASSOMPTION, Administrateur, en qualité de Directeur Général de la Société Nationale des Huileries du Dahomey ;
Sur proposition du Ministre des Finances et des Affaires Economiques

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Mr Robert BANDEIRA, Administrateur, est nommé Directeur Général par intérim de la Société Nationale des Huileries du Dahomey, en remplacement de Mr Lucien d'ASSOMPTION.

Article 2 - Le présent décret qui abroge le décret N°9/GP/MEFAE du 7 janvier 1964 susvisé, aura effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 19 Novembre 1966

par le Président de la République,

pour le Président de la République absent,
le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et
de la Défense Nationale, chargé de l'intérim.

Le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques,

Lieutenant-Colonel Philippe AHO

Nicéphore SOGLO

Ampliations :

PR 4 - MFAE 6 - SNAHDA 2 - intéressés 2
Ministères 10 - CS 6 - SGG 4 - BDD 1 -
Trésor 4 - DB-CF-DC-SF-DI 5 - IAA 1 -
Dir.Af.Ec. 1 - Chamb.Comb. 1 - Gde.Chanc. 1
JORD 1. DP 4.